

# SYNDICAT MIXTE DU CLAIN SUD

\*\*\*\*\*

Département de  
la Vienne

\*\*\*\*\*

Arrondissement de  
MONTMORILLON

\*\*\*\*\*

date de la convocation : 12/05/14

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
25	24	24

(début de séance 18 conseillers présents)

## Compte rendu du registre des délibérations du comité syndical du 19 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mai à dix huit heures et quinze minutes, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la salle du conseil de la communauté de communes de la Région de Couhé, sur la convocation et sous la Présidence de Monsieur André Sénécheau Président.

Etaient présents : **BAILLARGE** Philippe - **BAUDOIN** Bruno - **BEGUIER** Vincent - **BELLIN** Philippe - **BERNARD** Bruno - **BERTHOMME** Marie-Annick - **BONNEAU** Olivier - **BOURCHENIN** Michel - **CHARRAUD** Bruno - **GIRARDEAU** Jules - **GRIMAUD** James - **GROLLIER** Louis-Marie - **GUINAULT** Jacques - **HARRISON** Susan - **HUGUENAUD** Gérard - **LUCQUIAUD** Régis - **MARTIN** Jean-Louis - **MOREAU** Mickaël - **MOUSSERION** Martine - **NOIRALT** Hubert - **PIN** Olivier - **SENECHEAU** André - **TEXEREAU** Dominique - **EDMOND** Bernard (suppléant de **VIVION** François)

Etaient excusés :

Etaient absents : - **MARTIN** Caroline

A été élu secrétaire de séance Monsieur **MOREAU** Mickaël

Administratif : le technicien (M. Manuel Mirlyaz)

Arrivé à 18h25 de Messieurs **BAILLARGE** Philippe - **BAUDOIN** Bruno - **BONNEAU** Olivier - **EDMOND** Bernard

Arrivé à 18h40 de Messieurs **GUINAULT** Jacques - **LUCQUIAUD** Régis

---

Monsieur le Président, M. André Sénécheau, fait l'appel des élus à 18h15. A ce moment 18 délégués sont présents.

---

Délibération n°190514\_171

### Election du Président

Vu les articles L5211-7 , L5211-8 , L5211-9 , (L5211-9-1) et L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président sortant, M. André Sénécheau, ouvre la séance en demandant quelle est la personne la plus âgée. Mme Marie-Annick Berthommé étant la doyenne de l'assemblée demande aux délégués quels sont ceux intéressés par la présidence.

M. Philippe Bellin est candidat. Mme Marie-Annick Berthommé invite le conseil à procéder à l'élection du président du Syndicat Mixte du Clain Sud par vote à bulletin secret.

- Nombre de votants : 18
- Nombre de suffrage exprimé : 18
- Nombre de vote en faveur de Philippe Bellin : 16
- Nombre de vote en faveur de Bruno Baudouin : 1
- Nombre de vote blanc : 1
- Nombre de vote nul : 0

M. Philippe Bellin ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu Président du syndicat mixte du Clain Sud et immédiatement installé.

---

**Délibération** n°190514\_172

### **Désignation du nombre de vice-président**

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président, M. Philippe Bellin, propose trois vice-présidents pour représenter le syndicat sur trois secteurs, respectivement le Clain amont, médian et aval du syndicat mixte du Clain Sud.. Cette proposition permettrait également de représenter les collectivités du Montmorillonnais (communauté de communes), les communes : Champagné St Hilaire, Château Garnier, Joussé, Payroux, Sommières du Clain et enfin la communauté de communes de la Région de Couhé. M. André Sénécheau étaye cette réflexion avec notamment la fusion programmée des syndicats et la représentation du Clain entre l'amont et l'aval.

Après délibération, le comité syndical vote à l'unanimité pour trois vice-présidents.

---

**Délibération** n°190514\_173

### **Election des vice-présidents**

Le président, M. Philippe Bellin, invite le conseil syndical à procéder à l'élection des vice-présidents à bulletin secret. (18h35)

Est candidat au poste de premier vice-président : M. Gérard Huguenaud

Résultat du vote pour le premier vice-président :

- Nombre de votants : 22
- Nombre de suffrage exprimé : 22
- Nombre de vote en faveur de M. Gérard Huguenaud : 22
- Nombre de vote blanc : 0
- Nombre de vote nul : 0

M. Gérard Huguenaud ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est élu premier vice-président du syndicat mixte du Clain Sud et immédiatement installé.

Est candidat au poste de deuxième vice-président : M. Olivier Pin

Résultat du vote pour le deuxième vice-président :

- Nombre de votants : 24
- Nombre de suffrage exprimé : 24
- Nombre de vote en faveur de M. Olivier Pin : 24
- Nombre de vote blanc : 0
- Nombre de vote nul : 0

M. Olivier Pin ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est élu deuxième vice-président du syndicat mixte du Clain Sud et immédiatement installé.

Est candidat au poste de troisième vice-président : Mme Martine Mousserion

Résultat du vote pour le troisième vice-président :

- Nombre de votants : 24
- Nombre de suffrage exprimé : 24
- Nombre de vote en faveur de Martine Mousserion : 24
- Nombre de vote blanc : 0
- Nombre de vote nul : 0

Mme Martine Mousserion ayant obtenue l'unanimité des suffrages exprimés est élue troisième vice-présidente du syndicat mixte du Clain Sud et immédiatement installée.

---

**Délibération** n°190514\_174

## **Désignation du nombre de délégué et élection des membres du bureau**

Le président, M. Philippe Bellin, informe le comité syndicale que le nombre de membres au comité du bureau s'élève à sept se composant de trois membres en plus des vice-présidents et de lui même. Il invite à composer le comité du bureau de trois membres en correspondance avec la logique de répartition des vice-présidents.

Les candidats au comité du bureau sont : M. Philippe Baillargé, Mme Marie-Annick Berthommé, M. Louis-Marie Grolier.

Après vote de l'assemblée, le comité syndical vote à l'unanimité les membres du bureau suivants M. Philippe Baillargé, Mme Marie-Annick Berthommé, M. Louis-Marie Grolier.

---

**Délibération** n°190514\_175

## **Délégation de signatures au président et aux vice-présidents**

Vu les articles L5211-1 , L5211-2 , L5211-9 , L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le président, M. Philippe Bellin, demande au conseil syndical de se prononcer sur la délégation de signatures. Il précise que cette délégation est nécessaire pour effectuer les mandats, titres et autres documents administratifs propre à la gestion de la structure. Il demande également à ce que cette délégation de signature soit donnée aux vice-président lorsqu'il ne pourra l'honorer.

Après délibération, le comité syndical vote à l'unanimité :

- Délègue au président du syndicat mixte du Clain Sud pour la durée de son mandat, la signature des documents administratifs relatifs à la gestion de la structure.
- Délègue aux vice-présidents cette même représentation en cas d'indisponibilité.

---

**Délibération** n°190514\_176

## **Indemnités accordées au président et aux vice-présidents**

Vu les articles L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président, M. Philippe Bellin, demande à l'assemblée de fixer les indemnités de fonction du président et des vice-présidents. Compte tenu du nombre de vice-président, passant de deux à trois, il propose de diminuer l'indemnité du président de moitié afin de ne pas grever le budget.

Après délibération, le comité syndical fixe à l'unanimité les indemnités de fonction du président et des vice-présidents comme suit (et conformément à l'article L5211-12 al. 5cf. Annexe : Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée) :

- A 12 % de l'indice brut 1015 pour le président (avant le 19/05/14 : 21%)
- A 6 % de l'indice brut 1015 pour les vice-président

### **Annexe**

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée

Rappel : le syndicat mixte du Clain Sud se situe entre 10 000 et 19 999 habitants

Elus	fonction	Taux indice 1015 (brut)	Indemnité brut mensuelle
M. Philippe Bellin	Président	12 %	456,18
M. Gérard Huguenaud	Vice-président	6 %	228,09
M. Olivier Pin	Vice-président	6 %	228,09
Mme Martine Mousserion	Vice-présidente	6 %	228,09

Valeur de l'indice 1015 brut, indice majoré 821 :

Montant annuel :45 617,63 €

Montant mensuel : 3 801,46 €

Montant net : 3 482,52 €

---

**Délibération** n°190514\_177

## **Désignation des délégués aux CNAS, Syndicat mixte du Pays Civraisien et au Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux**

Le président, M. Philippe Bellin, présente les structures nécessitant des délégués pour représenter le syndicat mixte du Clain Sud.

Pour le CNAS (Comité National d'Action Social), Mme Martine Mousserion se propose d'être la déléguée.

Après délibération, le comité syndical vote à l'unanimité :  
- Mme Martine Mousserion déléguée du Syndicat au CNAS

Pour le Syndicat mixte du Pays Civraisien, M. Gérard Huguenaud se présente comme délégué avec M. Jean-Louis Martin en tant que suppléant.

Après délibération, le comité syndical vote à l'unanimité :  
- M. Gérard Huguenaud déléguée du Syndicat avec M. Jean-Louis Martin comme suppléant au Syndicat mixte du Pays Civraisien

Pour le SAGE Clain, il est précisé que cette délégation doit être entérinée par l'association des maires de la Vienne par un courrier adressé au président de l'association.

Le président accepte de représenter le syndicat au SAGE Clain avec M. Vincent Béguier comme suppléant.

Après délibération, le comité syndical vote à l'unanimité :  
- donne représentation au président au SAGE Clain avec son suppléant M. Vincent Béguier et l'autorise à formuler un courrier au président de l'association des maires de la Vienne en ce sens.

-----

M. Manuel Mirlyaz présente un diaporama de 7 diapositives concernant le syndicat avec les travaux effectués, les travaux prévus, les études en cours, la fusion des syndicats et les partenaires

La séance est levée à 19h30

-----

Documents transmis au même moment que la convocation :

- synthèse d'une page sur le syndicat
- synthèse de 4 pages
- participations des collectivités adhérentes de 2011 à 2014
- CA 2013 et Budget 2014
- Bilan d'activité 2013
- Carte des interventions 2013-2012
- Extrait de l'étude NCA, bilan du contrat  
(l'étude est disponible sur la messagerie de votre mairie)

Délibérations contrôlées par la sous-préfecture de Montmorillon le 27 mai 2014.

3 arrêtés ont été pris par le Président concernant la délégation de fonction aux vice-présidents conformément à l'article L5211-10 du CGCT (correspond aux signatures en cas d'indisponibilité du président pour gérer les affaires courantes)